RESILIEZ VOTRE PARTENARIAT AVEC PALANTIR

Lettre ouverte de la société civile au Programme alimentaire mondial concernant son partenariat avec Palantir Technologies

Septembre 2026

À : Luke J. Lindberg, directeur exécutif du Programme alimentaire mondial

Avec, en copie : Les membres du Conseil d'administration du PAM ; António Guterres, Secrétaire général des Nations unies ; Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

Cher Monsieur Lindberg,

Nous, les organisations de la société civile, les défenseurs des droits numériques, les travailleurs humanitaires, les militants pour la souveraineté alimentaire, les syndicats, les chercheurs et les citoyens concernés soussignés, appelons le Programme alimentaire mondial (PAM) à mettre fin à son partenariat avec Palantir Technologies. Le PAM doit se retirer du contrat scellé avec Palantir – renouvelé pour cinq années supplémentaires en juillet dernier – et exiger une révision entièrement indépendante et publique de ce partenariat, et de tous ses partenariats avec des entreprises technologiques. Nous invitons le PAM à mettre en place un plan concret de retrait total de Palantir, assorti d'un calendrier précis, en intégrant des mécanismes publics appropriés de reddition de comptes pour prévenir les risques éthiques et opérationnels découlant des partenariats avec des entreprises technologiques. Nous exhortons le PAM à adopter des choix en matière de technologie et d'infrastructures de données qui soient conformes à l'éthique de gouvernance publique et fondés sur les droits humains et l'intérêt général.

Palantir Technologies est une entreprise américaine d'analyse de données cofondée en 2003 par Peter Thiel et Alex Karp, devenue aujourd'hui une entreprise technologique majeure. Elle a bénéficié d'un financement initial d'In-Q-Tel, la branche de capital-risque de la CIA. Son modèle économique repose sur l'implantation en profondeur de ses plateformes logicielles propriétaires au cœur des opérations de ses clients, par le biais de contrats à long terme qui créent une dépendance envers les ingénieurs de Palantir pour assurer le fonctionnement des systèmes. La direction de l'entreprise, notamment son PDG Alex Karp, a farouchement défendu l'idée d'une « dette morale » que les entreprises technologiques américaines auraient envers les États-Unis, selon lui, affirmant explicitement que la mission de sa société est de « donner un avantage déloyal à l'Amérique ». Cette allégeance assumée de Palantir à la puissance géopolitique des États-Unis suffit à donner à réfléchir à toute institution qui accorde à l'entreprise l'accès à des données sensibles.

La structure financière de Palantir et son importance au sein de l'appareil d'État américain lui ont également permis de pratiquer une évasion fiscale à grande échelle et des transferts de valeur transfrontaliers. Une analyse de ses finances montre que Palantir s'est vu appliquer un taux d'imposition mondial effectif de seulement 1,4 % en 2025, s'acquittant de 22,7 millions de dollars d'impôts sur un bénéfice avant impôts de 1,657 milliard de dollars. L'entreprise n'a par ailleurs payé aucun impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis.

La relation entre le PAM et Palantir a débuté en 2017 par un projet pilote, qui s'est mué en 2019 en accord « pro bono » d'une valeur de près de 45 millions de dollars. Selon le portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, le PAM a également passé un contrat de 2,5 millions de dollars avec Palantir pour des prestations d'assistance connexes entre 2017 et 2024. Bâti sur la plateforme Foundry de Palantir, le système d'opérations et de transformation numériques du PAM (DOTS) est désormais intégré à la grande majorité des opérations logistiques et de la chaîne d'approvisionnement du PAM à l'échelle mondiale. Un audit interne du Bureau de l'inspecteur général du PAM daté d'août 2025 (qui a fuité) a estimé que les manquements de ce partenariat en matière de protection de la vie privée et de gestion des risques relevaient d'une « haute priorité ». Selon cet audit, « les principales préoccupations relatives à la protection de la vie privée soulevées par les parties prenantes internes et externes concernant l'utilisation de DOTS n'ont pas été traitées de manière adéquate » depuis le début du partenariat. Au lieu de marquer une pause pour intégrer ces conclusions, le PAM renouvelle et étend son partenariat.

Nous estimons que ce partenariat doit prendre fin dès maintenant, et nous exhortons le PAM à prendre des mesures immédiates afin de respecter son propre mandat et l'intérêt général. Nos préoccupations portent notamment sur les aspects suivants :

1. Le partenariat avec Palantir va à l'encontre du mandat même du PAM

Les clients les plus importants et les plus influents de Palantir sont l'armée américaine, les agences de renseignement américains et les services de l'immigration américains. L'entreprise joue depuis longtemps un rôle d'appui aux opérations de l'agence américaine de l'immigration et des douanes (ICE), et elle a conclu un partenariat stratégique officiel avec le ministère israélien de la Défense en janvier 2024. Des organisations de défense des droits humains et des experts des Nations unies ont exprimé de vives inquiétudes quant à la complicité d'entreprises dans des crimes de guerre et quant au rôle des fournisseurs de technologies militaires et de surveillance à Gaza. Compte tenu de ce profil et de cette proximité avec l'appareil militaire et répressif d'un seul État membre, Palantir n'est pas l'acteur le plus approprié pour gérer l'infrastructure informatique de la plus grande agence humanitaire au monde, dont le mandat se base sur les cadres internationaux des droits humains et du droit humanitaire. La crédibilité du PAM repose sur son indépendance et son impartialité (tant réelles que perçues). De fait, les directives mêmes du PAM et les engagements plus larges du système des Nations unies en matière de droits humains numériques existent précisément pour empêcher de telles dérives.

2. Le partenariat avec Palantir présente un risque élevé pour les droits humains et la souveraineté territoriale

Les zones d'intervention du PAM — notamment les zones de conflits et les régions touchées par les déplacements de populations et la famine — sont précisément celles dans lesquelles le gouvernement américain a des intérêts militaires et stratégiques directs. La société civile du monde entier, et même certains gouvernements alliés, alertent sur les risques que pose Palantir pour la souveraineté nationale. En tant que plus grande agence humanitaire au monde, le PAM a la responsabilité cruciale de protéger les données dont il a la charge des intérêts particuliers de prestataires militaires comme Palantir et du pouvoir étatique que cette entreprise cherche à servir, et des dangers qui en découlent en termes de droits humains et de souveraineté des États dans l'ordre international.

3. Fondement non négociable, la transparence est totalement absente du partenariat avec Palantir

La société civile et les journalistes ont parfois réussi à remettre en cause d'autres contrats publics de Palantir, essentiellement quand des lois sur la liberté d'information imposaient la divulgation de détails essentiels. L'ONU n'étant pas soumise à de telles obligations de divulgation, le PAM a considéré la transparence sur ce partenariat comme facultative. Sans accès au contrat – stipulant les autorisations accordées (ou concédées) à Palantir par le PAM –, aucune entité extérieure au PAM n'est en capacité d'évaluer pleinement le risque, ni de demander des comptes à l'organisation. Un audit juridique réalisé en 2020 aurait mis en évidence une formulation du contrat autorisant Palantir à « utiliser les données pour améliorer ses performances ». Auquel cas les données opérationnelles du PAM pourraient servir à entraîner les produits commerciaux de Palantir. L'audit de 2025 n'a par ailleurs trouvé aucune « stratégie clairement définie de sortie » de ce partenariat. Nous ne devrions pas être obligés de nous reposer sur des fuites pour connaître des faits aussi essentiels ; les informations relatives aux partenariats technologiques du PAM devraient être consultables *a priori*.

Les données qui transitent par les systèmes développés par Palantir au PAM concernent la chaîne d'approvisionnement de l'aide alimentaire, notamment la nature de l'aide acheminée, son origine, ses itinéraires, les obstacles rencontrés en cours de route, les transporteurs, les partenaires chargés de la distribution, les bénéficiaires et les lieux de distribution. Les données, métadonnées ou améliorations logicielles issues de ce partenariat pourraient bien avoir une valeur dépassant le cadre de la logistique humanitaire, et permettre à Palantir de développer des produits et services pour ses autres clients professionnels — militaires et commerciaux.

Par ailleurs, les données sur les mouvements de population, les routes et obstacles qui conditionnent l'accès, la disponibilité alimentaire et les schémas de distribution constituent précisément le type d'informations susceptibles d'être utilisées pour contrôler ou restreindre l'accès à la nourriture pour les civils. Rien ne démontre actuellement que cela se soit produit, mais l'opacité du PAM empêche tout contrôle public et d'identifier d'éventuels abus. Un consensus se dégage actuellement autour de la nécessité d'une vérifiabilité tout au long de la chaîne de valeur des données, afin de prévenir les dommages. Le PAM se doit donc d'assumer la responsabilité de la transparence de ses systèmes et infrastructures de données, et d'informer activement à leur sujet. Enquêter *a posteriori* sur un préjudice lié aux données va tout bonnement à l'encontre de l'intérêt général.

4. Les données humanitaires ne sont pas une marchandise ; elles doivent être traitées avec le plus grand soin

Les agences du secteur humanitaire sont gardiennes de données parmi les plus sensibles, recueillies auprès des populations les plus vulnérables du monde. Gaza reste l'illustration la plus frappante de comment des données sur des civils, aux mains de puissantes entreprises mercenaires, peuvent se retrouver à alimenter des systèmes qui perpétuent les pires enfreintes aux droits humains et les crimes de guerre les plus odieux. À l'heure où l'IA se convertit en technologie à double usage, et que la course à l'édification de systèmes d'IA suscite une ruée vers les données sans précédent, transmettre des données issues de contextes humanitaires sensibles sans publier sous quelles conditions relève tout simplement de la négligence criminelle. Cela va totalement à l'encontre de l'intégrité et de l'humanité – valeurs fondamentales du PAM, en tant qu'agence des Nations unies.

5. Les déclarations publiques rassurantes du PAM contredisent ses propres rapports

Lors d'une session du Comité des Nations unies sur la sécurité alimentaire mondiale, en réponse à une question du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA), Jean-Martin Bauer, directeur du Service d'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition du PAM, a officiellement déclaré : « Je tiens à souligner qu'aucune donnée relative aux bénéficiaires, aucune information permettant d'identifier des personnes, n'est traitée par le logiciel Palantir dont nous disposons au PAM », ajoutant : « Aucune information sur les bénéficiaires ne transite par ce logiciel ». Cette déclaration a été réitérée dans une récente lettre de la direction adressée à l'ensemble du personnel.

Une étude indépendante menée par Tech for Bad en juin 2026, s'appuyant sur les propres rapports du PAM, a révélé que DOTS figure parmi les « principales applications numériques utilisées au sein de l'écosystème SCOPE » [plateforme de gestion des informations sur les bénéficiaires du PAM] pour le « rapprochement des données ». Il n'existe aucune information publiquement accessible ni aucune communication transparente sur les flux de données entre DOTS et les applications du PAM destinées aux bénéficiaires (SCOPE et autres). Par conséquent, le traitement des données des bénéficiaires de l'aide reste une boîte noire, et il est difficile de faire confiance aux déclarations publiques rassurantes du PAM. La réponse à la demande du MSCPA est donc insatisfaisante et incomplète, car elle ne précise pas ce que le PAM considère comme des données sur les bénéficiaires ni comment il prévoit de gérer les risques éventuels de réidentification via des quasi-identifiants dans les processus de rapprochement des données au niveau agrégé.

Pour toutes les infrastructures de données publiques, du niveau local au niveau international, il est crucial que les bénéficiaires de l'aide, autres populations affectées, fournisseurs, transporteurs et partenaires soient suffisamment informés de l'utilisation et la réutilisation de leurs données et qu'ils puissent y apporter leur consentement éclairé. Seule une transparence totale à propos des définitions des données et des flux de travail et protocoles infrastructurels du PAM, appuyée de mécanismes de suivi et de reddition de comptes efficaces pourra bâtir la confiance envers le PAM et protéger efficacement les populations qu'il est censé servir.

Nos revendications

Nous appelons le Programme alimentaire mondial à :

1. Résilier son contrat et mettre fin à son partenariat avec Palantir Technologies.
2. Veiller à ce que l'initiative « UN80 » de chaîne d'approvisionnement intégrée pour l'aide humanitaire, menée par le PAM, n'étende pas l'influence de Palantir à l'ensemble du système des Nations unies.
3. Publier le texte intégral de tous les contrats et accords de partage de données actuels et passés entre le PAM et Palantir, y compris les dispositions relatives à l'utilisation des données, à la propriété intellectuelle et à tout droit détenu par Palantir d'utiliser les données du PAM, ou leurs dérivés, pour entraîner ou améliorer ses propres produits.
4. Commander la réalisation d'un audit externe indépendant sur les droits humains et la protection des données dans DOTS, notamment sur ses liens et intégrations avec d'autres plateformes, à publier intégralement. L'audit devra être mené avec la participation significative et suffisamment dotée en ressources des communautés concernées, des organisations de la société civile et du personnel de terrain du PAM.
5. Mettre en place des mécanismes clairs et accessibles permettant aux bénéficiaires et aux organisations partenaires de savoir quand leurs données sont traitées par les systèmes de Palantir ou ceux d'autres fournisseurs de technologies, et de consentir à ce traitement, s'en retirer ou le refuser totalement sans perdre l'accès à l'aide ou aux financements.
6. Clarifier publiquement la contradiction entre la déclaration du PAM indiquant qu'aucune donnée relative aux bénéficiaires n'est traitée via le logiciel de Palantir et son propre rapport sur le rapprochement des données agrégées relatives aux bénéficiaires dans DOTS, et adopter une définition solide, fondée sur les droits humains, de ce que couvrent réellement ses mesures de protection des données des bénéficiaires.
7. Veiller à ce que des mécanismes adéquats et efficaces soient mis en place afin de prévenir les risques pour les droits humains et la souveraineté des données découlant des partenariats avec des entreprises technologiques, notamment des politiques strictes envers les conflits d'intérêts, et des mécanismes efficaces de suivi, de reddition de comptes et d'accès à l'information.

8. Élaborer et financer un plan concret, assorti d'un calendrier précis, qui organise l'abandon de Palantir et des autres entreprises technologiques au profit d'une infrastructure de données fondée sur l'intérêt général, basée sur une éthique de gouvernance publique, dotée de mécanismes de protection des droits humains et de l'intérêt général, et reposant sur des architectures open source, interopérables et fédérées.
9. Travailler avec les gouvernements au financement de l'abandon de Palantir pour des alternatives publiques, et veiller à ce que les futurs financements des technologies au sein du PAM ne soient pas assortis de conditions qui réduisent son autonomie et son intégrité.
10. Publier et élaborer, si elle n'existe pas encore, une politique de marchés publics pour les infrastructures et services technologiques du PAM. Cette politique doit garantir que les préoccupations similaires à celles relevées ci-dessus soient prises en compte via des rapports réguliers et accessibles au public. Cette approche devra respecter les lignes directrices de 2017 sur la liberté d'expression et l'accès à l'information, recommandées par le Rapporteur spécial des Nations unies et destinées aux organisations internationales (en particulier au système des Nations unies).

Le Programme alimentaire mondial a été créé pour protéger et venir en aide aux populations et aux communautés, et non pour servir de terrain d'essai pour les technologies de surveillance et de contrôle. Nous demandons au PAM de se montrer à la hauteur des enjeux, avec toute la responsabilité, la transparence, la prudence et la redevabilité que méritent les personnes les plus vulnérables de la planète. Nous attendons avec impatience une réponse publique et substantielle, et restons attentifs et ouverts à toute discussion visant à élaborer conjointement des politiques en matière d'infrastructures technologiques qui soient adaptées à un avenir durable pour tous.